



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 12 octobre 2021, ouverte à 20 heures 00

Présents : Mme Estelle BRONN, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Aurélie LOHMULLER, Mme Gabrielle SHOELLKOPF, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID.

Absents : Mme Angélique KREISS donne pouvoir à M. WEISS Christophe
Mme Caroline DINDAULT donne pouvoir à Mme Estelle BRONN
M. Frédéric RUE donne pouvoir à M. Frédéric LANG
M. STARCK Thomas donne pouvoir à Mme LOHMULLER Aurélie

Mme le Maire souhaite rajouter un point 2021 – 50 : Subvention école élémentaire de Gerstheim : classes découvertes

2021 - 46: Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 :

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2021 - 47: CCCE : Statuts – Restitution de la compétence « Garderie du matin et de la fin de matinée » :

Les statuts de la CCCE actuellement en vigueur prévoient :

Petite enfance-jeunesse :

- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueil)*
- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire)*
- *Organisation de accueils de loisirs sans hébergement*
- *Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.*

Par délibération du 29 septembre 2021, adoptée à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé

1. d'approuver l'évolution statutaire suivante :

Petite enfance-jeunesse :

- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais petite enfance, multi-accueil)*

- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement hors garderie du matin et de la fin de matinée*
 - *Organisation de accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires*
 - *Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.*
2. de proposer au communes membres la restitution aux Communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » ;
 3. de charger le Président, en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, de notifier la présente délibération aux communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la restitution de compétence ;
 4. de demander à l'autorité préfectorale d'arrêter, sous réserve de l'avis favorable des communes membres, la modification dans ce sens des statuts de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

Conformément aux dispositions de la délibération précitée, le Président de la CCCE l'a notifié aux communes et notre assemblée est amenée à se prononcer à son tour sur cette évolution statutaire.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L 5212-16 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à 2 pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal :
Décide :

- d'accepter le principe de la restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » et la nouvelle rédaction des statuts de la CCCE qui en découle ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette restitution de compétence ;
- de charger Mme le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la CCCE.

2021 - 48: Renouvellement du contrat d'engagement adjoint technique des espaces verts :

M. Jérôme DAVID rejoint l'assemblée

Le contrat de Mme VERGER Catherine prend fin le 15/11/2021. La commune souhaite renouveler son contrat d'engagement qui sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3.3 pour les agents contractuels du droit public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel pour une durée de 3 ans.

Mme VERGER percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 du grade d'emploi contractuel Catégorie C, indice brut 354, indice majoré 332, pour une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées comme suit :

- Période haute (du 1^{er} avril au 31 octobre) : 39,5h/semaine
- Période basse (du 1^{er} novembre au 31 mars) : 28h/semaine

Son contrat prendra effet le 16/11/2021 jusqu'au 15/11/2024.

2021 - 49: Subvention Amicale des Maires du Canton d'Erstein :

Madame le Maire informe qu'une subvention est octroyée chaque année à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein à hauteur de 40 €.

Elle propose donc au Conseil de continuer à soutenir cette association en lui prolongeant la subvention tout au long de la mandature.

Après discussion, les membres du Conseil **approuvent à l'unanimité** le versement d'un montant de 40 €.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6574.

2020-50 : Subvention école élémentaire de Gerstheim : classes découvertes

L'école primaire de Gerstheim sollicite une subvention pour 5 enfants de Daubensand dans des classes de découvertes :

Mme le Maire propose une subvention de 8 euros par enfants comme l'an passée.

Après débat, il est proposé que chaque enfant soit subventionné à hauteur de 8 euros. Soit un total de 40 €).

10 Pour et 1 abstention

2021 - 51: DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

Location salle communale : Après discussion, les membres de l'assemblée souhaitent ouvrir la location de la salle communale à partir de ce jour avec à l'appui un courrier transmis ,avec la convention et l'obligation de mettre en place le Pass sanitaire ,tant que celui-ci sera d'actualité.

Devis cloches : Suite à l'entretien annuelle des cloches de l'église , il est apparu que la cloche N°2 dysfonctionnait et que certaines pièces devaient être changées. Une proposition de remplacement de la roue de sonnerie de la cloche n° 2 a été proposé par l'entreprise André VOEGELE. Après discussion, il a été décidé de procéder à ces travaux .

Blattel : Une réunion aura lieu le 21 octobre 2021 en mairie

Fête de Noël des aînés : Mme le Maire demande aux membres du conseil leur avis sur la tenue ou non de la fête des aînés cette année. Elle explique avoir partagé ce point avec d'autres maires de notre communauté de commune et que les avis sont partagés. Pour sa part , elle pense qu'au vu de la reprise des activités des Sand Diwele, et sous couvert du Pass sanitaire , cette fête est envisageable. Après un tour de table où chacun s'est exprimé , la majorité a voté pour :La fête de Noël des Aînés se tiendra le dimanche 5 décembre. Le traiteur retenu est M. Yannick DEMANGE. Une invitation sera envoyée prochainement aux personnes concernées.

Bibliothèque :Mme Nathalie CLAUSS expose le projet des bénévoles de la bibliothèque qui ont pour objectif de faire installer "une boîte à livres" ou plus exactement "une bibliothèque de rue" à l'endroit de l'abri bus, rue Principale.

Cette boîte à livres serait "décorée " par l'équipe de Jeunesse Animations de Gerstheim, encadrée par Carine Paproki.

Un graffeur sera de la partie. Les bénévoles de la bibliothèque sont enthousiastes pour la proposition du graffeur : les éléments de la composition sont: des arbres, des livres et un pigeon, tout cela avec des couleurs vives et attrayantes.

L animation Jeunesse nous a gracieusement offert un frigo, dans lequel seront placés les livres.

Ce projet débutera donc le 25 octobre pour se terminer le jeudi 28.

Smitcom: Mme LOHMULLER relate les sujets abordés durant la journée des élus à laquelle elle a participé : projet , tri , tarifs, bio-dechets etc

Le prochain conseil se tiendra le mardi 16 novembre à 20h.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 45.